

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le lundi 8 juin 2020

**Contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers**

## **Le Conseil des États est prié d'apporter sa contribution pour remédier à la pénurie de personnel qualifié dans le domaine des soins.**

**La Suisse forme trop peu de personnel infirmier qualifié. Le contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers adopté par le Conseil national durant la session d'hiver 2019 pose les bases nécessaires pour augmenter l'attrait de la profession infirmière et parer le risque de pénurie de personnel qualifié. Il va être débattu cette semaine au Conseil des États. CURAVIVA Suisse demande aux élus de la Chambre haute de suivre leurs collègues du Conseil national et de dire non aux affaiblissements proposés par leur commission d'examen préalable.**

La Suisse a un urgent besoin de personnel soignant qualifié. En tant qu'association de branche nationale des institutions au service des personnes ayant besoin d'assistance, CURAVIVA Suisse s'est engagée dès le début pour l'élaboration d'un contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers. L'objectif est d'augmenter l'attrait de la profession infirmière et de lutter efficacement contre la pénurie de personnel qualifié. CURAVIVA Suisse est convaincue que des mesures de soutien à la formation initiale et continue de même qu'un élargissement des compétences du personnel infirmier sont cruciaux pour pouvoir continuer à répondre aux besoins à venir. La qualité des soins et de la prise en charge revêt, notamment pour les personnes âgées, une importance décisive en matière de vie aussi autonome que possible et digne. Au vu de l'évolution démographique actuelle, l'Observatoire suisse de la santé Obsan estime que d'ici 2030, quelque 65 000 infirmiers et infirmières supplémentaires seront nécessaires. Or, les calculs d'OdASanté montrent que le nombre de diplômes délivrés au degré tertiaire devrait être plus de deux fois supérieur à ce qu'il est actuellement pour couvrir le besoin annuel de relève.

### **Le Conseil des États doit refuser les propositions d'affaiblissement nuisibles au projet**

Le contre-projet indirect à l'initiative sur les soins infirmiers adopté par le Conseil national durant la session d'hiver constitue fondamentalement une réponse ciblée à la pénurie de personnel qualifié. CURAVIVA Suisse demande donc au Conseil des États de suivre le Conseil national et d'approuver un projet substantiel doté de mesures efficaces. Celui-ci contient notamment des aspects centraux comme

- un crédit d'engagement de 469 millions de francs pour la promotion de la formation dans le domaine des soins;

- l'élargissement depuis longtemps nécessaire des compétences du personnel infirmier sans le soumettre à une convention avec les assurances-maladie;
- l'inscription des coûts de la formation initiale et continue dans la loi sur l'assurance-maladie en tant qu'élément des coûts des soins.

En mai 2020, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) est revenue sur sa précédente décision et s'est de nouveau déclarée en faveur d'une augmentation de 100 millions de francs des subsides fédéraux pour la formation. CURAVIVA Suisse se réjouit vivement de cette décision. Mais elle ne peut comprendre que la CSSS-E ait simultanément affaibli plusieurs points centraux du projet, en renonçant notamment à l'obligation des cantons de promouvoir l'accès à la formation de degré tertiaire ou en soumettant l'élargissement des compétences du personnel infirmier à un accord avec les assureurs. L'argument selon lequel les mesures prévues entraîneraient des coûts trop élevés n'est guère convaincant.

### **Les soins ne sont pas la cause de la flambée des coûts**

Dans le secteur de la santé, l'augmentation des coûts n'est pas due aux soins : le taux de renchérissement annuel des coûts globaux de la santé est plus élevé que celui du seul secteur des soins stationnaires de longue durée. Ceux-ci sont comparativement bon marché : d'après les récentes statistiques SOMED, une heure de soins dans un établissement médico-social suisse coûte en moyenne 73 francs. Presque aucune autre branche ne connaît des coûts aussi bas. Il serait donc absurde de refuser, pour des raisons de coûts, des mesures permettant de lutter contre la pénurie de personnel qualifié et conférant davantage de responsabilités au personnel infirmier quand on connaît le potentiel d'économies réalisables sans perte de qualité dans le secteur de la santé.

Les mesures que prévoit le contre-projet indirect du Conseil national sont dans leur ensemble appropriées ; elles contribuent à garantir également à l'avenir que les personnes qui abordent la dernière phase de leur existence reçoivent les soins et la prise en charge indispensables à une vie digne.

**Contact :** CURAVIVA Suisse, Media Relations

[media@curaviva.ch](mailto:media@curaviva.ch), 031 385 33 48

**CURAVIVA Suisse** est l'association de branche des institutions pour les personnes ayant besoin d'assistance. En tant qu'association nationale, CURAVIVA Suisse défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit plus de 2'700 institutions destinées aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux enfants et adolescents. En apportant un soutien actif à ses institutions membres, CURAVIVA Suisse s'engage à créer les meilleures conditions possibles pour leurs collaborateurs et, ainsi, à permettre une qualité de vie élevée de leurs résidents. [www.curaviva.ch](http://www.curaviva.ch)